Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** - (2017) **Heft:** 2173

**Artikel:** Ceux qui cherchent à diviser en jouant le deuxième pilier contre l'AVS :

le jeu dangereux de l'industrie financière

Autor: Delley, Jean-Daniel

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1014343

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 28.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Selon une récente enquête menée par la NZZ am Sonntag auprès des 25 plus gros employeurs de Suisse, les compagnies d'assurances Axa Winterthur et Helvetia ainsi que la société Roche et la Migros soutiennent ouvertement le projet de réforme énergiquement défendu par le conseiller fédéral Alain Berset. L'autre géant orange (Coop), qui s'était d'abord aligné sur l'Union patronale, a finalement rejoint le groupe des neutres comprenant la Bâloise, Raiffeisen, Swisscom et Swiss Life. Les 16 autres sociétés contactées ont préféré ne pas donner de réponse - sans doute

pour ménager l'opinion de leur clientèle.

Parmi ces abstentionnistes se retrouvent notamment ABB et Schindler, La Poste et les CFF, Nestlé et Novartis, la Zurich assurances et Swiss Re ou encore Credit Suisse et UBS.

On connaît les études dénonçant la «dérive financière» de l'AVS diffusées par UBS. Elle conserve ses critiques et ne manque pas d'ajouter qu'on ne fera pas l'économie d'un relèvement de l'âge de la retraite, augmentation de l'espérance de vie moyenne oblige. Mais au final l'opinion de la plus grande banque de Suisse est nuancée,

estimant que le projet de réforme PV2020 «a constitué une étape essentielle vers un financement durable» du premier pilier et que l'on est «sur la bonne voie».

Au total, la campagne en vue de la votation populaire du 24 septembre prochain n'a toujours pas la vigueur promise. La fin des vacances devrait sonner la cloche de son démarrage. Peut-être qu'à ce moment-là, le débat s'animera aussi sur Facebook, où la page de <u>l'Alliance</u> du double non est prise entre les deux feux de <u>l'alliance de gauche</u> et de <u>l'alliance bourgeoise</u> pour le double oui.

# Ceux qui cherchent à diviser en jouant le deuxième pilier contre l'AVS

Le jeu dangereux de l'industrie financière

Jean-Daniel Delley - 03 août 2017 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/31824

Depuis quelques mois se succèdent des études qui sèment le doute sur la solidité financière de l'AVS. A terme, les rentes du premier pilier ne seraient plus assurées et les retraités actuels vivraient aux crochets des jeunes générations.

Cette offensive menée par l'industrie financière s'inscrit dans la stratégie de défense de la prévoyance professionnelle (deuxième pilier) et privée (troisième pilier). Dès sa naissance en 1947, l'AVS s'est vue confrontée à l'opposition des milieux économiques impliqués dans la gestion des deuxième et troisième piliers et de leurs relais politiques (DP 2169). Une opposition qui perdure puisque l'amélioration des futures rentes AVS – la première depuis 40 ans – constitue le principal enjeu de la votation du 24 septembre prochain.

La dernière <u>étude</u> en date publiée par UBS pousse le catastrophisme à son paroxysme. Les auteurs partent de l'hypothèse qu'aucun apport additionnel ne viendra compléter le financement de l'AVS pour les habitants actuels de la Suisse jusqu'à leur décès. Sur cette base, ils calculent un défaut de financement à hauteur de 173% du PIB, à savoir 1'000 milliards de francs, à partir de prévisions maison de l'évolution des taux d'intérêt, de l'inflation, de la productivité, de l'immigration et de la démographie jusqu'en

2050 et au-delà.

On sait le peu de crédibilité de telles prévisions à long terme. En 1978, l'Office fédéral des assurances sociales prévoyait un déficit d'un milliard de francs du compte AVS pour 1990. Compte qui s'est soldé en réalité par un bénéfice de près de deux milliards. En 1995, le groupe de travail interdépartemental IDA-FISO annonçait des chiffres rouges pour 2007 (Rapport, p. 24), année qui a affiché un solde positif de 1,5 milliard.

Bref, ces prévisions au long cours ne disent rien de sérieux sur la solidité financière de l'AVS. Elles ne servent qu'à diffuser des craintes infondées qui elles-mêmes serviront à justifier des mesures d'austérité. Le projet Prévoyance vieillesse 2020 (PV 2020), plus modestement mais aussi plus solidement, se contente d'assurer le financement du système pour le moins jusqu'en 2030. D'ici là, il sera bien temps de

remettre l'ouvrage sur le métier compte tenu des paramètres de l'époque. L'AVS, grâce au système de répartition, est d'une grande souplesse technique. C'est un blocage politique, ce sont les échecs en votation populaire de propositions totalement déséquilibrées par la droite qui ont empêché toute réforme au cours des vingt dernières années.

Tout au contraire, les données financières de la prévoyance professionnelle parlent un langage clair. Elles expliquent l'acharnement déployé par les adversaires de PV 2020 contre la modeste revalorisation des rentes AVS. Il s'agit de défendre le périmètre d'un terrain, le deuxième pilier, qui constitue un enjeu de taille pour l'industrie financière (DP 2169). Car la fortune accumulée par ce pilier dépasse aujourd'hui les mille milliards de francs. Une fortune dont la gestion rapporte annuellement plus de 3.5 milliards aux banques, fonds de placements et autres gestionnaires de fortune. A quoi s'ajoutent les frais administratifs des 1'800 caisses de pension (900 millions) et les bénéfices des sociétés d'assurance gérant l'épargne de 40% de tous les salariés (environ 600 millions).

L'opposition à l'amélioration des rentes AVS exprime d'abord une aversion à l'égard du principe de solidarité à la base de cette assurance. Plutôt que de renforcer cette assurance, les opposants privilégient les solutions individuelles de la prévoyance professionnelle et privée et leurs juteux marchés. Toutes leurs autres critiques, notamment la prétendue spoliation des jeunes générations gu'induirait Prévoyance vieillesse 2020, alors que la correction prévue du taux de conversion vise précisément à remédier à un défaut actuel, ne visent qu'à détourner l'attention des véritables intérêts en jeu.

## Neuchâtel, potions amères

Riche passé qui laisse un fond solide, difficultés présentes, notamment pour l'aménagement des structures hospitalières

Jean-Pierre Ghelfi - 01 août 2017 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/31818

C'est une histoire un peu triste et même désolante. Elle concerne le canton de Neuchâtel.

Sa superficie n'est pas très

grande, tout comme le nombre de ses habitants. Il a un lac très étendu qui est le plus grand entièrement sur le territoire suisse. Avec sans surprise, un littoral le long duquel on peut voir nombre de maisons dites de maîtres dont l'existence doit probablement quelque chose à l'intérêt que le roi de Prusse avait en son temps accordé à ce qui était sa principauté. Il a